

## Service de cohabitation et de renforcement de liens (SCFV)

### Domaines

Sécurité d'accueil ; Sécurité de convivialité familiale et communautaire ; Sécurité de développement de l'autonomie.

### Description

Service supplémentaire au travail social avec les familles réalisé par le Service de protection et Accueil intégral aux familles (PAIF) et Service de protection et Accueil spécialisé aux familles et aux individus (PAEFI). Il est fait en groupe formé de 30 personnes maximum, rassemblées selon leur cycle de vie, sous la direction de l'animateur / éducateur social. Ce service favorise des opportunités pour l'écoute ; la mise en valeur et la reconnaissance de l'autre ; la production collective ; l'exercice du choix ; la prise de décisions concernant leur vie et celle du groupe ; le dialogue visant le règlement de conflits et les divergences ; la reconnaissance des limites et des possibilités concernant les situations vécues ; les expériences de choix et de décision collectifs entre autres. Les rencontres des groupes peuvent se passer quotidiennement, de façon hebdomadaire ou tous les quinze jours.

### Objectif général

Compléter le travail social avec les familles, essayant d'empêcher la situation de risque social et renforçant la convivialité familiale et communautaire.

### Objectifs spécifiques

- » Rendre possible l'accès aux informations sur les droits et la participation citoyenne, encourageant l'utilisateur à avoir un rôle principal ;
- » Permettre l'accès à des expériences et des manifestations artistiques, culturelles, sportives et de loisir visant le développement de nouvelles sociabilités ;
- » Favoriser le développement d'activités intergénérationnelles, rendant faisable l'échange d'expériences et des vécus, renforçant le respect, la solidarité et les liens familiaux et communautaires ;
- » Assurer des espaces de convivialité familiale et communautaire et le développement de relations d'affectivité et de sociabilité.

### Début

2009

### Acteurs responsables

Ministère du Développement social (MDS).

### Autres acteurs en question

Les gouvernements des états fédérés, des municipalités et du District fédéral. Les entités privées inscrites auprès du Conseil municipal d'assistance sociale ou auprès du Conseil d'assistance sociale du District fédéral.

## Gestion et exécution

Le SCFV peut être offert dans les Centres de références en assistance sociale (CRAS) et dans les centres de convivialité – les entreprises étatiques et non étatiques (entités d'assistance sociale, dûment inscrites auprès des conseils d'assistance sociale et dans le cas du District fédéral, auprès du Conseil d'assistance sociale du District fédéral). Les centres de convivialité qui offrent le SCFV devront forcément être répertoriés par le CRAS, de façon que l'on puisse articuler l'accueil y réalisé avec le travail social avec les familles réalisé au sein du PAIF et du PAEFI.

Visant la surveillance et la gestion du SCFV, le MDS a rendu disponible le Système d'informations du service de convivialité – SISC qui doit être mis à jour avec les informations des usagers accueillis, des groupes formés et des locaux d'offre du service. En plus, tous les trimestres le gestionnaire municipal doit confirmer la participation des usagers du SCFV dans le SISC.

## Public cible

Les enfants, adolescents, jeunes, adultes et les personnes âgées en situation de vulnérabilité sociale ou relationnelle. Le public prioritaire du SCFV concerne les personnes dans les situations suivantes :

- » D'isolement ;
- » De travail infantile ;
- » Vivant ou qui ont vécu la violence ou la négligence ;
- » Hors de l'école ou en décalage scolaire supérieur à deux années ;
- » En situation d'accueil ;
- » En accomplissement de mesure socioéducative dans ambiance ouverte ;
- » Issus de mesures socioéducatives ;
- » En situation d'agression sexuelle ou exploitation sexuelle ;
- » Sous mesures de protection prévues dans le statut de l'enfant et de l'adolescent (ECA) ;
- » Les enfants et les adolescents en situation de rue ;
- » Avec des vulnérabilités spécifiques de personnes handicapées ;

## Critères de sélection du public cible

Usagers répertoriés territorialement par le CRAS, en situation de vulnérabilité sociale ou relationnelle ayant l'intérêt d'y participer.

## Couverture

Actuellement 4 971 municipalités reçoivent le cofinancement fédéral pour l'offre du SCFV.

## Source de financement

Ressources budgétaires fédérales, attachées au MDS.

## Informations supplémentaires (en portugais, uniquement)

<https://mds.gov.br/assistencia-social-suas/servicos-e-programas/servicos-de-convivencia-e-fortalecimento-de-vinculos>